

RESTRUCTURATION DU SITE DU Puits DES ANGLAIS- LE BARIL – SAINT PHILIPPE


SPL MARAINA, intervenant au nom et pour le compte de la Commune de Saint Philippe en qualité de mandataire
 38, rue Colbert 97460 SAINT PAUL
 T: 0262 91 91 60
 frederic.moutama@spl-maraina.com



Mandataire :	Architecte :	BET VRD :	BET Structure :	BET STRUCTURE :	Environnementaliste :
AD HOC PAYSAGES ET URB. 95 Rue Marius et Ary Leblond 97410 St PIERRE T: 0692 42 32 50 Adhoc.re@outlook.fr	CO- ARCHITECTES 9, ruelle LALLEMAND 97410 St-PIERRE T: 0262 59 14 35 secretariat@co- architectes.com	DAUPH'INFRA 7, chemin Auguste de Villèle 97430 LE TAMPON T: 0262 34 38 74 bet- dauphinfra@dauphi nfra.fr	EFITEC 1, rue de la Martinique ZAC Foucherolles 97490 Ste CLOTILDE T: 0262 72 33 47 contact@efitec.re	NIAMA 62, rue Adrien LAGOURGUE 97424 PITON St LEU T: 0692 31 86 80 frederic.aleman@nia ma.re	ECODDEN 100, rue Médard 97438 SAINTE MARIE T: 026 51 19 57 renaud.martin@ecodden. fr

Dossier de concession du Domaine Public Maritime Résumé non technique

Indice	Date	Modifications
A	16/12/2020	
B	29/04/2021	Suite au courrier d'observations de la DEAL – Examen de pré-recevabilité du dossier

N° AFFAIRE	ADHOC 2017-16	N° DOCUMENT
	AD HOC Paysages et Urbanisme 95, rue Marius et Ary LEBLOND 97410 St Pierre M : 0692 42 32 50	Conformément aux lois en vigueur, ce document est la propriété du groupement de maîtrise d'œuvre. Il n'est permis d'en faire usage qu'avec notre autorisation expresse et écrite.

Rédacteur du dossier : EcoDDen



Abréviations utilisées :

DPM : Domaine Public Maritime

AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire

Table des matières :

PREAMBULE.....	4
PIECE 1 - IDENTITE DU DEMANDEUR	6
PIECE 2 - SITUATION, CONSISTANCE ET SUPERFICIE DE L'EMPRISE	7
I. SITUATION DU PROJET ET DEPENDANCE DOMANIALE CONCERNEE	7
SITUATION.....	7
DEPENDANCE DOMANIALE CONCERNEE	7
II. CONSISTANCE DES AMENAGEMENTS.....	10
LES AMENAGEMENTS PROJETES	11
PIECE 3 - DESTINATION, NATURE ET COUT DES TRAVAUX PROJETES.....	16
I. DESTINATION ET NATURE DES TRAVAUX.....	16
II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX.....	17
PIECE 4 - CARTOGRAPHIE DU SITE D'IMPLANTATION ET PLANS DES INSTALLATIONS	18
PIECE 5 - CALENDRIER DE REALISATION DES TRAVAUX ET DATE PREVUE DE MISE EN SERVICE	19
PIECE 6 - MODALITES DE MAINTENANCE.....	21
PIECE 7 - MODALITES PROPOSEES, A PARTIR DE L'ETAT INITIAL DES LIEUX, DE SUIVI DU PROJET ET DE L'INSTALLATION ET DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES	25
PHASE 1 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	25
PHASE 2 : INCIDENCES ET MESURES DU PROJET	27
II.1. PHASE EXPLOITATION	27
II.2. PHASE TRAVAUX.....	28
PHASE 4 - MODALITES DE SUIVI DES AMENAGEMENTS	29
PIECE 8 - NATURE DES OPERATIONS EN FIN DE TITRE OU EN FIN D'INSTALLATION	31

Liste des cartes

Carte 1 : Plan de situation et de localisation du projet.....	8
Carte 2 : Cartographie de la dépendance domaniale concernée.....	9
Carte 3 : Plan de masse du projet	18

PREAMBULE

La commune de Saint-Philippe souhaite valoriser le site du Puits des Anglais afin d'appuyer les atouts de sa situation qui lui confèrent un potentiel de développement touristique élevé. La mission de Maîtrise d'Ouvrage déléguée a été confiée à la SPL Maraïna.

Le patrimoine culturel et naturel de la commune est riche mais encore trop peu valorisé. En particulier, le développement d'une activité balnéaire constitue un enjeu majeur pour attirer des visiteurs et des touristes ainsi que pour proposer un espace récréatif pour la vie de la commune.

Les objectifs du projet sont :

- Décloisonner les différents espaces et donner une unité à l'ensemble de l'espace ;
- Renforcer et réhabiliter la fonction balnéaire du site ;
- Sécuriser et rendre attractif et agréable le cheminement sur le site ;
- Fixer les visiteurs sur le site en proposant usages et activités ;
- Valoriser les patrimoines naturel et culturel du site ;
- Proposer un espace de vie facilitant la détente et l'échange ;
- Créer de la valeur localement par la création d'emplois.

Le programme d'aménagement du site du Puits des Anglais vise à renforcer la valeur récréative et touristique du lieu. Les actions du programme sont :

- Suppression de la voie de circulation qui ceinture la plaine centrale ;
- Déplacement du parking pour les véhicules légers du centre vers le Nord du site ;
- Rénovation et extension de l'espace de restauration ;
- Extension de la piscine artificielle.

Cette opération a déjà fait **d'autorisations administratives**, à savoir :

- des arrêtés préfectoraux n° 2018-1095/SG/DRECV du 19 juin 2018 et n° 2018-1828/SG/DRECV du 25 septembre 2018 relatif à la décision d'examen au cas par cas au titre de l'article L.122-1 et suivants du code de l'environnement (annexe 2) ;
- un récépissé n° 2019-43 du 20 septembre 2019 de déclaration déposé au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement (annexe 3) ;
- une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime n° AOT 2020-009 du 8 juin 2020 accordant la réalisation des travaux de réhabilitation des équipements touristiques et de loisirs sur le site du Puits des Anglais (annexe 4).

L'objet de la présente demande est l'autorisation d'occupation du domaine public maritime (DPM) pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2051, conformément à l'article R2124-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les aménagements sur le DPM, concernés par la présente demande, occupent une superficie de 2 686,5 m² arrondi à 2 700 m² et sont :

- un cheminement piéton créé, descendant de la RN jusqu'au bassin de baignade (à la place de la voirie existante) ;
- une voie d'accès à l'esplanade et à la piscine réaménagée.
- Une esplanade/belvédère requalifiée : végétalisation, création de banquettes, installation de 2 exploitations économiques de type foodtrucks.
- Une piscine réhabilitée : doublement de la surface de la piscine alimentée en eau de mer (système de prise d'eau par pompage), le réaménagement du local MNS, des douches et du local technique.
- La réfection d'un solarium sur la plage : réfection-consolidation ponctuelle du muret béton existant sur le littoral et rechargement de la plage en sable noir fin.



Le cadre réglementaire régissant la demande de concession du DPM est composé des éléments suivants :

- Articles L. 2124-3 et R. 2124.1 à 2124-12 du code général de la propriété des personnes publiques définissant les modalités d'utilisation et les concessions d'utilisation du Domaine Public Maritime ;
- Articles L. 2122-1 et suivant du code général de la propriété des personnes publiques définissant le titre permettant notamment d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique (installation de 2 foodtrucks au droit de l'esplanade).
- S'il y a lieu de fournir une étude d'impact : Articles L122-1 à L122-3-5 et R.122-1 à R.122-16 du code de l'environnement définissant le contenu et les modalités d'application de l'étude d'impact ;
- La circulaire du 20 janvier 2012 relative à la gestion durable et intégrée du Domaine Public Maritime naturel.
- Conformément à l'annexe 3 de cette circulaire qui indique les modalités de gestion du Domaine Public Maritime Naturel, les installations ou travaux affectés à l'usage du public, à un service public ou une opération d'intérêt général (au sens d'intérêt collectif) dont le pétitionnaire est une collectivité fait l'objet d'une concession d'utilisation du DPM en dehors des ports (art. L2124-.3 et R. 2124-1 à 2124-12 du CGPPP).

Pour faciliter la compréhension du dossier, la demande de concession présente le projet dans son ensemble, y compris les travaux et l'incidence du projet sur l'environnement.

PIECE 1 - IDENTITE DU DEMANDEUR

Maître d'ouvrage et dépositaire du présent dossier :

Commune de Saint-Philippe

Hôtel de Ville

64, rue Leconte-Delisle

97442 Saint-Philippe

Siret: 219 740 172 000 16



Représentant de la personne morale : M. Le Maire, Olivier RIVIERE.

Nom, date et signature du pétitionnaire :

Fait le 29/06/2021 à Saint-Philippe

Signature :

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Olivier Riviere', is written over the signature line. The signature is fluid and cursive.

En signant le présent document de __ pages, le pétitionnaire s'engage à réaliser et entretenir les ouvrages tels que déclarés dans le dossier loi sur l'eau.

PIECE 2 - SITUATION, CONSISTANCE ET SUPERFICIE DE L'EMPRISE

I. SITUATION DU PROJET ET DEPENDANCE DOMANIALE CONCERNEE

SITUATION

Le projet se situe au Baril sur le littoral de la commune de Saint-Philippe (97442) entre la RN2, au nord, et la ligne de côte, au sud, à une altitude comprise entre 0 et 12 m NGR. Le site du Puits des Anglais se trouve au Sud de l'île de la Réunion.

La superficie, du terrain d'assiette, est de 2,7 ha environ.

Il est limité :

- Au nord par la RN2
- A l'ouest par la ravine du Bétail
- A l'est par les habitations
- Au sud, par le littoral et la mer

L'aménagement concerne les 11 parcelles suivantes : 14 – 16 – 18 – 19 - 20 – 21 – 22 – 23 – 24 – 226 – 262 - 264 – 263 – 265 de la feuille 000 AY.

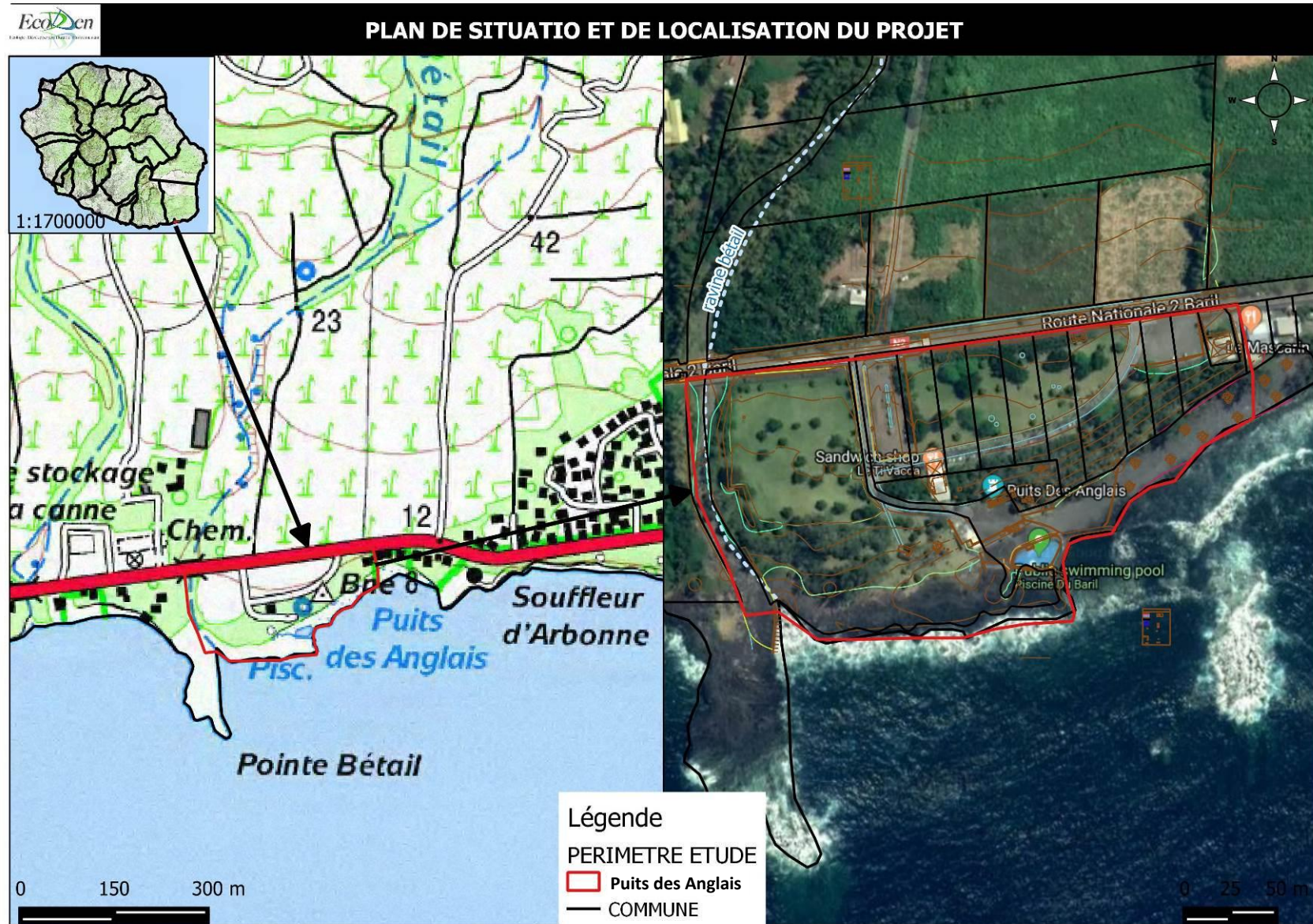
En termes de domanialité et de foncier, la zone à aménager se situe sur des parcelles communales ou privées et en partie sur le Domaine Public Maritime (DPM).

DEPENDANCE DOMANIALE CONCERNEE

Superficie de la dépendance domaniale concernée : 2 686.5 m²

Cette dépendance accueille déjà des aménagements à savoir **une voirie, le belvédère avec le Puits des Anglais, un bassin de baignade avec local MNS et technique**. Ces aménagements sont présentés dans l'état initial en suivant.

Carte 1 : Plan de situation et de localisation du projet



Carte 2 : Cartographie de la dépendance domaniale concernée



II. CONSISTANCE DES AMENAGEMENTS

La commune de Saint-Philippe souhaite valoriser le site du Puits des Anglais afin d'appuyer les atouts de sa situation qui lui confèrent un potentiel de développement touristique élevé. La mission de Maîtrise d'Ouvrage déléguée a été confiée à la SPL Maraina.

Le patrimoine culturel et naturel de la commune est riche mais encore trop peu valorisé. En particulier, le développement d'une activité balnéaire constitue un enjeu majeur pour attirer des visiteurs et des touristes ainsi que pour proposer un espace récréatif pour la vie de la commune.

Les objectifs du projet sont :

- Décloisonner les différents espaces et donner une unité à l'ensemble de l'espace ;
- Renforcer et réhabiliter la fonction balnéaire du site ;
- Sécuriser et rendre attractif et agréable le cheminement sur le site ;
- Fixer les visiteurs sur le site en proposant usages et activités ;
- Valoriser les patrimoines naturel et culturel du site ;
- Proposer un espace de vie facilitant la détente et l'échange ;
- Créer de la valeur localement par la création d'emplois.

Le programme d'aménagement du site du Puits des Anglais vise à renforcer la valeur récréative et touristique du lieu. Les actions du programme sont :

- Suppression de la voie de circulation qui ceinture la plaine centrale ;
- Déplacement du parking pour les véhicules légers du centre vers le Nord du site ;
- Rénovation et extension de l'espace de restauration ;
- Extension de la piscine artificielle.

LES AMENAGEMENTS PROJETES

Le projet consiste à restructurer le site du Puits des Anglais:

Création d'un chemin piéton descendant de la RN jusqu'au bassin de baignade (à la place de la voie existante).

Création d'un restaurant (en remplacement du snack existant) et d'une Maison des Terroirs valorisant l'artisanat local

Création d'un parc de stationnement paysager formant un espace tampon entre la RN et la pelouse de loisirs (en remplacement des stationnements disséminés sur l'ensemble du site)

Requalification de la voie véhicules parallèle au littoral en chemin piéton desservant des kiosques à pique-nique

Renforcement de la vocation de loisirs de la pelouse centrale (aire de jeux pour enfants, kiosques pique-nique, coins à feux, ...)

Augmentation de la surface de la piscine existante avec un bassin de faible profondeur pour permettre la baignade des enfants, des bancs ombragés et un espace de rinçage

Requalification de l'esplanade/belvédère existant : végétalisation, création de banquettes, etc.

DPM



PA 2: NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET



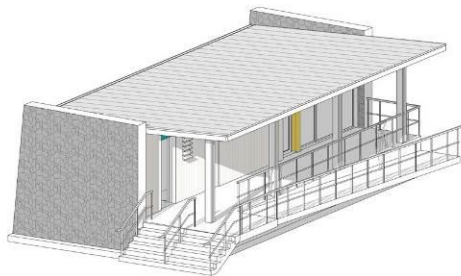
1- entrée sur le site

1- L'entrée du site est marquée par un mur de pierre volcanique sur lequel est apposé un panneau signalétique. Côté Route Nationale, l'arrêt de bus existant est conservé. Côté mer, un arrêt minute permet aux bus touristiques de déposer les visiteurs sur le chemin principal du site. Le chemin est accessible à tous, avec sa pente inférieure à 4% et sa couleur contrastée avec le tapis herbeux qui l'entoure. Le cheminement adapté est de plus marqué par une bande de guidage. Les places PMR se trouvent au plus près des équipements.



2- Le snack

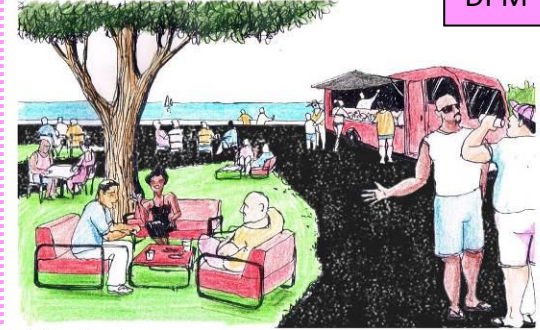
2- Le cheminement piéton (qui sert également de voie d'accès pour les véhicules de secours et les véhicules techniques) passe entre deux bâtiments, surélevés de 50cm pour des impératifs de submersion marine et accessibles pour tous par des rampes. A l'Est, le snack offre une large terrasse pour déjeuner. Son architecture marquée par des pignons de pierres de basalte et une couverture en zinc qui se retourne pour fermer l'arrière du volume, fait écho à l'architecture industrielle des ruines de l'usine du Baril.



3- La Maison des Terroirs

3- A l'Ouest, la Maison des Terroirs met l'artisanat du Sud Sauvage à l'honneur. A l'arrière du bâtiment, des gradins enherbés épousent et adoucissent le profil du talus existant, faisant le lien avec la grande pelouse située à l'Est du site. A l'arrière du restaurant, peu visible dans le cône de visibilité de la cheminée de l'usine du Baril, une aire de jeux pour enfants regroupe des structures pyramidales de cordes sur un tapis aux couleurs de scories, et évoque les notions d'ascension liées au Volcan.

4- Face à l'océan, l'esplanade minérale actuelle est reconfigurée et végétalisée pour permettre l'accueil de food-trucks, de tables et de chaises à l'ombre de grands arbres. Cette installation est ponctuelle (week ends, vacances, ...), l'ensemble est démontable. Le Puits des Anglais est nettoyé et préservé dans son état actuel de conservation, et mis en valeur par sa situation entre l'esplanade et le chemin qui descend vers le bassin de baignade. Son intérêt historique est développé sur des panneaux pédagogiques.



4- L'esplanade

5- Surplombant le bassin de baignade atypique et le bassin naturel, une promenade en balcon longe l'esplanade. La création d'une banquette de béton où l'on peut étendre des serviettes permet d'avoir depuis l'esplanade une vue dégagée sur l'océan, sans garde-corps pour faire obstacle à la vue.



5- La banquette et le belvédère

6- En empruntant un cheminement en pente douce (inférieure à 4%), les visiteurs traversent le boisement de vacoas existant pour rejoindre le niveau du bassin de baignade atypique, en longeant la plage de sable noir et le bassin naturel ouvert sur l'océan. L'entrée dans l'enceinte du bassin est gérée par un portillon situé devant le local des Maîtres Nageurs Sauveteurs.



6- Le chemin vers la piscine

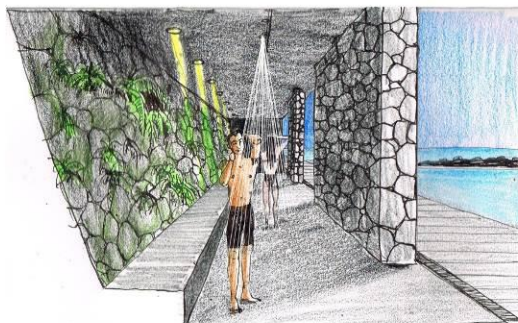
DPM

PA 2: NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET



7- la piscine

7- Le bassin actuel est doublé d'un bassin de faible profondeur, notamment pour les enfants. Les fonctions techniques (local MNS, douches, local abritant la pompe) qui forment aujourd'hui des excroissances, sont masquées par un mur de basalte qui participe à l'intégration du projet dans le grand paysage littoral du Sud Sauvage avec ses falaises rocheuses d'un noir profond.



8- les douches

8- Le long du mur de basalte existant, une grande banquette permet de s'asseoir à l'ombre ou de poser ses affaires pour prendre sa douche. Au fond, le local MNS existant est intégré dans l'aménagement global, et réhabilité pour permettre un meilleur contrôle d'accès au bassin.



9- le parcours botanique

9- Pour remonter vers la pelouse de loisirs, un cheminement serpente sous les vacoas. Il est marqué par un tapis d'herbe pique-fesse, caractéristique des pelouses aérolines du Sud Sauvage. Ainsi, le cheminement participe à la restauration écologique de la frange littorale et à une meilleure connaissance du milieu grâce aux panneaux pédagogiques installés le long du chemin.

10- Au bout du parcours botanique, le visiteur émerge sur une deuxième coulée de basalte, installée en belvédère sur la frange de vacoas. Des arbres caractéristiques de la forêt de Bois de Couleur des Bas permettent de s'installer à l'ombre sur de gros blocs rocheux émergeant d'un tapis d'herbe pique-fesse.



10- l'autre coulée de lave

11- La pelouse de loisirs offre de larges espaces engazonnés pour pique-niquer et des kiosques de pique nique dont l'architecture met en avant les matériaux naturels et locaux: basalte et cryptoméria. On y trouve également un parcours sportif qui traverse l'ensemble de la pelouse, serpentant entre les arbres existants et les nouvelles plantations.



11- La pelouse de loisirs

12- En parallèle de la Route Nationale, le parc de stationnement forme un espace tampon (à la fois visuel et acoustique) par rapport aux nuisances créées par la circulation sur la RN. Les arbres existants préservés, l'engazonnement des places et la géométrie organique de la voie créent un espace ombragé et végétalisé, loin de l'ambiance habituelle des parkings.



12- Les stationnements

DPM



Maîtrise d'œuvre en vue des travaux de restructuration du site du PUIT DES ANGLAIS- LE BARIL Commune de Saint Philippe

PERMIS D'AMENAGER AVEC CONSTRUCTIONS



Février 2019

Les aménagements en cours sur le DPM s'intègrent dans un programme global de requalification du site du Puit des Anglais.

Avant ce projet de valorisation, le DPM accueillait déjà des aménagements à savoir **une voirie, le belvédère avec le Puits des Anglais, un bassin de baignade avec local MNS et technique et la plage.**

Les aménagements sur le DPM, objet de la présente demande de concession sont :

Aménagements	Objectifs/descriptif	Grandeur/Surface	Matériaux
Cheminement piéton	Amélioration du cheminement existant	75l*4L=300m ²	Béton Emmarchements en moellons de basalte
Belvédère	Belvédère reconfiguré et végétalisé avec des places pour mettre des tables et des chaises d'une banquette béton	720 m ²	Sol alternant béton balayé et engazonnement en plaques d'herbe pique-fesse Banquette en béton
Espace food-truck	2 espaces pour l'accueil de food-truck au droit du belvédère Ils profitent du mobilier étendu sur l'esplanade et fourni par la collectivité dans le cadre de ce projet (tables et chaises de marque fermob).	12m sur 2.50m = 30 m ²	Sol en béton balayé
Puits des Anglais	Patrimoine historique valorisé et sécurisé : des plaques en céramique incrustées dans les murs périphériques (non patrimoniaux) reprennent les informations liées au fouilles archéologiques. L'accès au Puits est empêché par un portillon (ouverture uniquement pour l'entretien)	74 m ²	Murs du puits et escalier en basalte (pierres de taille), Muret encadrant le mur (non patrimonial) en basalte
Local MNS, local pompe, espace de rinçage et de repos	De nouveaux locaux MNS et Techniques avec un espace de rinçage et de repos munie d'une longue banquette	133 m ²	Les parois sont principalement en murs moellons et partiellement en béton. Les volets sont en bois, les portes en aluminium. Banquette en béton
Bassin	Bassin de baignade à l'eau de mer avec escalier d'accès comprenant une zone de faible profondeur pour les enfants et d'une clôture autour Fonctionnement se exclusivement à l'eau de mer.	Surface : 482 m ² Volume d'eau : 752 m ³	Béton
Prise d'eau de mer et refoulement	Alimentation du bassin de baignade L'eau est puisée dans le bassin de baignade naturelle via une crépine, elle est refoulée vers le local pompe puis est renvoyé dans le bassin	Volume total de la piscine en eau de mer : 752 m ³ FMI (fréquentation maximale instantanée) garantissant	Pompe en inox duplex, débit 70m ³ /heure Crépine existante

Aménagements	Objectifs/descriptif	Grandeur/Surface	Matériaux
		10 m3 par baigneur - Avis anses : 75 baigneurs. · Taux de renouvellement de la piscine : 70 m3/h pendant 11h (renouvellement du bassin sur 12 h maximum). Conduite d'aspiration : 45 ml Refolement : 25 ml	
Plage	Plage de sable noir	700 m ²	Sable noir
Les réseaux associés	Les aménagements nécessitent de remplacer ou de rajouter différents réseaux à savoir		
	Téléphonie	150 ml	PVC 3 - ø42/50
	Eclairage	100 ml	Cable 4x6 mm ² avec câblette de terre sous fourreaux TPC ø63 mm
	Eau potable	160 ml	PEHD ø25, 32 et 50 mm
	Eaux usées	30 ml	PVC ø200
	Basse tension (réalisé par SIDELEC)	50 ml	Câble 3x240 mm ² + 95

PIECE 3 - DESTINATION, NATURE ET COUT DES TRAVAUX PROJETES

Les travaux d'aménagements sont en cours et font l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime n° AOT 2020-009 du 8 juin 2020 accordant la réalisation des travaux de réhabilitation des équipements touristiques et de loisirs sur le site du Puits des Anglais (annexe 4).

Les travaux et mesures prises pour cette phase de chantier sont décrites au sein du dossier de demande d'AOT.

Pour rappel la SPL Maraina intervient pour le compte de la Mairie de Saint-Philippe en tant que maître d'ouvrage délégué par mandat pour la réalisation des travaux en cours dans le cadre de l'AOT accordée (mandat en annexe 1).

I. DESTINATION ET NATURE DES TRAVAUX

Pour rappel, le tableau en suivant présente de manière synthétique les installations existantes, des installations à réaliser, des phases et travaux concernés en DPM :

Installation existante	Installation à réaliser	Grandeur estimative	Phase et travaux à réaliser
Voirie d'accès	Renaturation de la voirie en partie haute	50l*4L=200m ²	Phase 4 Décapage et terrassement de la voirie existante – évacuation selon la filière agréée ou réutilisation sur site des matériaux inertes. Apport de terre végétale -remodelé paysager / Plantation/engazonnement
	Amélioration du cheminement existant	75l*4L=300m ²	Phase 4 Décapage de la couche d'enrobé et réalisation d'une nouvelle couche en béton balayé
Belvédère et Puits des Anglais	Reconfiguration et végétalisation pour permettre l'accueil de food-trucks, de tables et de chaises Création d'une banquette béton Reprise du muret maçonné	720 m ²	Phase 1-bis Décapage de la couche de surface Réalisation d'une couche en béton balayé Engazonnement et plantation Réalisation d'une banquette béton Reprise de la maçonnerie du muret Réhausse d'1m du mur moellon autour du puits des Anglais
Local MNS et technique	Réhabilitation et intégration des locaux existant dans l'aménagement global Création d'une longue banquette en béton le long du mur basalte pour s'asseoir à l'ombre	133 m ²	Phase 1 Reprise des réseaux existants y compris les équipements de plomberie Remplacement des pompes d'eaux de mer par un modèle à débit équivalent mais plus économe en énergie Démolition des têtes de mur jusqu'à l'arase inférieur de la dalle zone transat Démolition de muret Maçonnerie béton – rehaussement d'un mur moellon sur 1 m à l'Est

Installation existante	Installation à réaliser	Grandeur estimative	Phase et travaux à réaliser
			Peinture / Pose de clôture et de portail
Bassin	<p>Doublment de la capacité du bassin actuel d'une zone de faible profondeur pour les enfants</p> <p>Le fonctionnement se fera toujours exclusivement à l'eau de mer.</p> <p>Enfin les aménagements prévus, doivent clôturer le site de manière pérenne ; cela permettra de réduire les fréquences des vidanges / remplissages du bassin.</p>	752 m ²	<p>Phase 1</p> <p>Terrassement vers l'intérieur des terres et évacuation des matériaux ou réutilisation in situ</p> <p>Reprise des réseaux/canalisation coté terre /</p> <p>Changement de la crépine de pompage pour éviter que les éléments flottants, obstruent celle-ci.</p> <p>Démolition du mur à l'Est / Maçonnerie moellons et béton / Pose de clôture et de portail</p> <p>Un programmeur horaire sera mis en place afin de piloter le renouvellement total des eaux sur une durée de 10h.</p>
Plage	Réhabilitation de la plage de sable noir	700 m ²	<p>Phase 1</p> <p>Apport et étalement de sables de rivière ou de sables concassés de carrières agréés par pelle</p> <p>Reprise de la maçonnerie du muret moellon</p>

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le coût global des travaux sur le site du Puit des Anglais est de 2 903 110.47 € TTC

L'enveloppe dédiée aux travaux sur le DPM est estimée à 500 000.00 €

PIECE 4 - CARTOGRAPHIE DU SITE D'IMPLANTATION ET PLANS DES INSTALLATIONS

Carte 3 : Plan de masse du projet



PIECE 5 - CALENDRIER DE REALISATION DES TRAVAUX ET DATE PREVUE DE MISE EN SERVICE

Les travaux ont démarré le 20/01/2020 et doivent s'achever le 20/01/2022.

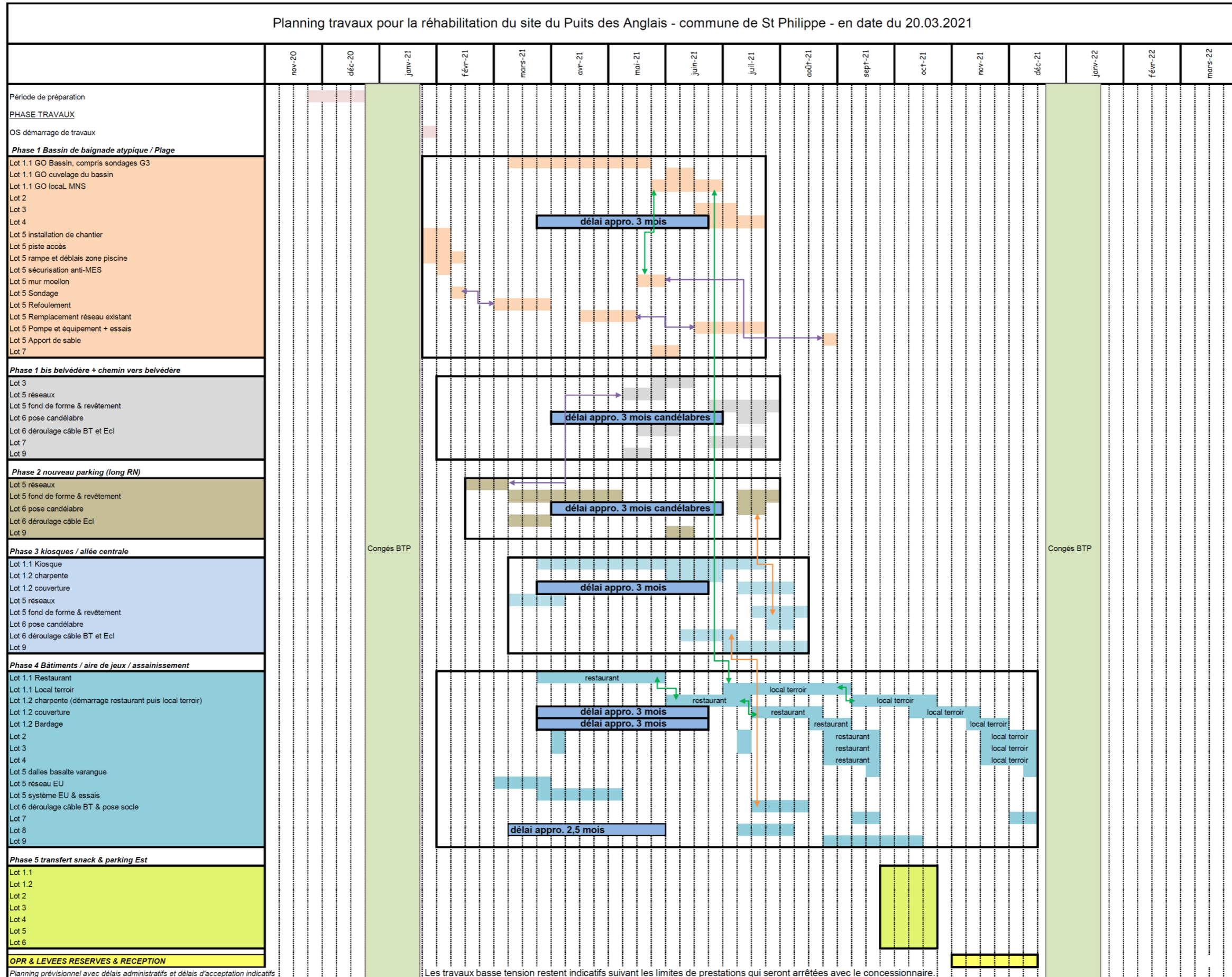
La durée globale des travaux est estimée à 12 mois conformément au planning prévisionnel présenté ci-dessous.

Les durées des travaux sur le DPM sont :

- Phase 1 : Bassin de baignade / plage : 3 mois
- Phase 1 bis : Belvédère + chemin vers belvédère : 1.5 mois.
- Phase 4 : Travaux le long de la voie d'accès au site : 2.5 mois

La date prévue de mise en service est janvier 2022.

PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX EN COURS



PIECE 6 - MODALITES DE MAINTENANCE

Le site du Puit des Anglais dont les aménagements situés sur le DPM, sera géré et entretenu de manière quotidienne par les équipes de la mairie et de la CaSud.

ENTRETIEN GENERAL DU SITE

L'entretien général du site dont la piscine sera réalisé tous les 2j par des agents de la mairie et avec l'aide de contrat aidé en convention Région pour les espaces verts.

Les maintenances sur les aménagements seront réalisées au rythme des dysfonctionnements, anomalies et usures observés.

Les aménagements proposés permettent justement une gestion plus naturelle et fonctionnelle du site.

LES EAUX PLUVIALES

Le système naturel de gestion des eaux pluviales retenu facilite et limite les opérations de surveillance et d'entretien.

La gestion des eaux pluviales sera réalisée le plus naturellement possible par ruissellement vers la ravine ou l'océan pour respecter l'écoulement naturel. L'aménagement global favorise l'infiltration en limitant l'imperméabilisation des sols.

Il a été jugé pertinent et bénéfique pour réduire les ouvrages et interventions sur le site de ne pas mettre en place de dispositifs particuliers de gestion des eaux pluviales.

L'assainissement pluvial de l'opération repose sur des techniques alternatives suivantes :

- Respecter les écoulements naturels
- Stocker l'eau à la source
- Favoriser l'infiltration
- Veiller à la prise en compte des épisodes pluviaux exceptionnels ou à la répétition d'épisodes pluvieux
- Aucun rejet vers les réseaux publics n'est envisagé.

Ce principe général présente l'avantage de limiter les ruissellements et de réduire la vitesse de l'eau. Ainsi, aucun ouvrage n'est nécessaire spécifiquement pour la gestion des eaux de pluie au vu de l'aggravation engendrée par les aménagements (surcroît d'imperméabilisation minime de la zone).

Cette gestion intégrée apporte une forte valeur ajoutée en termes de qualité paysagère, de principes de développement durable et de réduction des coûts d'aménagement et d'entretien.

L'entretien des écoulements naturels du site sera caractérisé par les points suivants :

- Enlèvement si nécessaire des obstacles à l'écoulement naturel des eaux,
- Nettoyage régulier du site,

- Nettoyage et curage si besoin des places perméables de stationnement.
- Curage du fossé de la RN2 si nécessaire.

Le désherbage chimique est une source importante de pesticides dans les eaux pluviales (dossier TSM 7/8 2009). Aussi, les techniques alternatives seront préconisées (fauchage, désherbage thermique ou mécanique...).

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Des sanitaires neufs seront créés ; situés dans les deux bâtis réalisés dans le cadre de la restructuration du site (local terroir et snack) – hors du DPM.

Un assainissement non collectif autonome sera réalisé sur site.

Un traitement particulier des eaux de cuisine du snack (EU) est prévu avec un bac à graisse et fécules.

Particularité de réalisation & disposition pour l'entretien

Le réseau gravitaire des eaux usées sera posé avec une pente minimale de 1,5%.

Avant mise en service, les épreuves de contrôle seront réalisées :

- Passage caméra,
- Essais d'étanchéité des canalisations
- Essais d'étanchéité des regards.

Le filtre à sable (FSVND) sera réalisé en excavant les terres. Une attention particulière sera apportée pour ne pas recirculer sur les sols et éviter tout compactage de manière à conserver les perméabilités.

L'installation étant dimensionnée pour plus de 20 EH, les dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 s'appliquent, et les zones de filtration, équipées de quelques regards de visite, doivent être clôturées ; cela étant pour ne pas réduire les surfaces utiles pour les utilisateurs notamment le week-end, une dérogation sera demandée pour ne pas clôturer cette zone.

Les FSTE nécessitent d'être vidangés environ tous les 1 ou 2 ans selon que les EU sont plus ou moins chargées. Un accès pour les véhicules de vidanges a donc été prévu. Les concessions ou convention d'occupation des bâtiments commerciaux devront donc prévoir le cas échéant la répartition des charges de maintenance entre les différents occupants.

Un cahier de vie sera tenu permettant de tenir à jour les entretiens et mesures réalisés (vidange de la FSTE et du bac à graisse, prélèvements, mesures de débit...).

L'entretien des WC et de la fosse sera réalisé par la CASUD.

FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE :

Le projet prévoit l'agrandissement du bassin ; celui-ci proposera des profondeurs variables, afin d'élargir le panel des utilisateurs.

La piscine sera ouverte toute la semaine de 8 à 17h par du personnel de la mairie.

La pompe sera remplacée par un modèle à débit équivalent mais plus économe en énergie.

Les canalisations seront reprises pour la partie située au droit de l'agrandissement de la piscine => côté terre / amont.

Des améliorations se cantonnant à des interventions mineures au niveau de la crépine seront envisagées pour éviter que les éléments flottants, obstruent celle-ci.

Le fonctionnement se fera toujours exclusivement à l'eau de mer.

Enfin les aménagements prévus, doivent clôturer le site de manière pérenne ; cela permettra de réduire les fréquences des vidanges / remplissages du bassin.

La qualité des eaux de baignade étant assurée par un renouvellement total des eaux du bassin sur une durée de 10 heures, et ce, tous les jours. Un programmeur horaire sera mis en place afin de piloter ce principe.

ACTUALISATION DU PROFIL DE BAINNADE DU BASSIN

Le profil de baignade de la commune sera actualisé en application des dispositions de la directive 2006/7/CE du parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade (abrogeant la directive 76/160/CEE) et de ses textes de transposition.

Le profil de baignade permet de prendre en compte les différents risques sanitaires susceptibles de détériorer la qualité des eaux de baignade. Ce profil pourra intégrer les risques liés à un dysfonctionnement du système d'assainissement non collectif.

Le profil de baignade tiendra également compte des risques engendrés par le chantier.

Une surveillance de la qualité des eaux de baignade du bassin notamment lors de fort événement pluvieux sera toutefois nécessaire comme actuellement.

GESTION DE LA PLAGE

La commune réalisera le suivi et l'entretien nécessaire, notamment concernant les besoins de rechargement de celle-ci en sable.

A cet effet, elle réalisera un relevé du profil de plage de manière annuelle et après chaque épisode météorologique important.

Au besoin, un rechargement de la plage sera réalisé. Les matériaux de rechargement seront identiques aux matériaux d'apports choisis lors de l'aménagement. La fiche de détail des matériaux sera ainsi produite à la fin du chantier dans le cadre des documents de fin chantier.

Conformément à la réglementation en la matière, et notamment à l'article R.122.2 du Code de l'Environnement et à la rubrique 10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau - h) Travaux de rechargement de plage d'un volume inférieur à 10 000 mètres cubes, un dossier type de rechargement sera réalisé et transmis pour accord à la DEAL.

MODALITÉ DE GESTION DES FOODTRUCKS

Le belvédère prévoit l'emplacement pour 2 foodtrucks.

A ce titre, et conformément aux articles L.2122-1-1 et suivants du CGPP, l'autorité compétente devra au préalable engager une procédure de mise en concurrence :

Article L2122-1-1 : Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester."

Les modalités de gestion des foodtrucks seront établies en accord avec les services de l'Etat (DRFIP, DEAL). Est joint en annexe 5, un cahier des charges type de sélection et de gestion des Foodtruck.

Est joint en annexe un modèle de cahier des charges pour la gestion des Foodtruck.

Le choix des candidats sera également réalisé sur la base de leurs engagements vis-à-vis de la protection de l'environnement et du paysage.

Un cahier des charges d'entretien et de maintenance régulière et obligatoire des véhicules sera ainsi réalisé.

L'avantage de ce genre de « commerce » est leur mobilité. Ceux-ci ne resteront pas de manière pérenne sur site. De même, aucun entretien ne sera réalisé sur site.

PIECE 7 - MODALITES PROPOSEES, A PARTIR DE L'ETAT INITIAL DES LIEUX, DE SUIVI DU PROJET ET DE L'INSTALLATION ET DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

Ce projet a fait l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article L.214-3 du code de l'environnement (récépissé n° 2019-43 du 20 septembre 2019). Ce dossier instruit qui n'a pas fait l'objet d'opposition, présente l'état initial du site et détaille pour la phase travaux et exploitation, les différents enjeux du site et les mesures mises en œuvre pour protéger l'environnement. La pièce n°7 reprend donc les éléments de ce dossier.

De même, ce projet a fait l'objet d'une demande d'AOT, accordé, n° AOT 2020-009 du 8 juin 2020, dans lequel des mesures spécifiques aux travaux sur le DPM ont été détaillées.

Phase 1 – Etat initial de l'environnement

Les conditions physiques & climatiques	
La climatologie	Le projet est localisé dans une région moyennement chaude comprise entre 20 et 27 °C, ensoleillée, relativement pluvieuse (4 à 6 m/an avec 223j de précipitation), et très ventée
Les conditions géo-pédologique	Les sondages réalisés mettent en évidence la lithologie suivante du haut vers le bas : En tête, localement la terre végétale et des limons bruns foisonnés à racines interprétés comme l'horizon biopédologique sur 0.10 m à 0.30 m d'épaisseur ; Puis au niveau de l'esplanade et de la piscine ponctuellement des remblais constitués par des limons brun à cailloux et blocs et du tout-venant sur 0.60 m à plus de 2.40 m d'épaisseur Puis, suivent des limons bruns à cailloux et blocs plus ou moins argileux sur 1.55 m à plus de 1.90 m d'épaisseur environ. Enfin sur plus 6.00 m d'épaisseur des basaltes fracturés et altérés. Les perméabilités mesurées sont moyennes de 60.59 mm/h soit 1.68 10 ⁻⁵ m/s.
La topographie	La topographie naturelle au niveau du projet est caractérisée par une déclivité constante du terrain naturel de l'ordre de 3 à 4% vers la mer avec une partie intermédiaire subplane.
L'hydrologie (Eaux superficielles)	
Hydrographie et hydrologie	La zone d'implantation du projet est déconnectée des apports des bassins versants amont par le fossé en amont de la RN2 qui redirige les eaux vers la ravine Bétail à l'Ouest du projet. Le site présente un dysfonctionnement hydraulique notable du fait principalement de la voie orientée Est –Ouest et de sa bordure avale qui stocke et canalise les eaux vers la voie centrale en concentrant les rejets vers les sanitaires et la piscine. Le bassin versant du projet représente une surface de 2.7 ha avec coefficient de ruissellement pondéré de 0.49.

Masses d'eau superficielles référencées au SDAGE de La Réunion et SAGE Est	Aucune masse d'eau superficielles (plan d'eau et cours d'eau) n'est recensées au SDAGE de La Réunion et SAGE Est à l'échelle du projet. Le projet est situé au droit de la masse d'eau côtière FRLC104 : La Porte – Pointe du Parc dans un bon état global.
L'hydrogéologie (les Eaux souterraines)	
Masse d'eau souterraine au SDAGE de La Réunion et SAGE Sud	La masse d'eau souterraine concernée par le projet est la suivante : FRLG117 – « Formation volcanique du Massif sommital de La Fournaise », dans un état global médiocre. L'objectif visé pour cette masse d'eau est un bon état global en 2027. Des circulations d'eaux erratiques non pérennes sont également fortement probables, au sein des formations superficielles, accentuées en période de pluie.
La ressource en eau et les usages	Le site est localisé en dehors de tout périmètre de protection de forage, source et captage destiné à l'alimentation en eau potable n'est pas concerné par une zone de surveillance renforcée (ZSR) d'un captage.
Le réseau d'alimentation en eau potable existant	Présence d'un réseau d'alimentation en eau potable et défense incendie en fonte DN200 et 250 mm
Réseau et système d'assainissement des eaux usées existants	Les sanitaires existants situés proximité immédiate du front de mer et équipés d'une fosse septique et d'un puisard vraisemblablement défaillant.
Fonctionnement et Qualité des eaux du bassin de baignade	
Fonctionnement	La piscine dans sa configuration actuelle fonctionne exclusivement à l'eau de mer. le bassin n'est pas complètement clos, ce qui impose des vidanges / remplissages fréquents des lors qu'il n'y a pas de surveillance.
Qualité des eaux	La qualité eaux de baignade du bassin de St-Philippe suivie par l'ARS est excellente. La commune a un profil de baignade pour sa piscine conformément à la réglementation en vigueur.
Les risques naturels	
Les risques inondation	Seule la ravine Bétail et ses berges sont concernés. Risque nul sur le secteur à aménager
Les risques mouvement de terrain	Le site n'est pas réputé sensible à l'aléa mouvement de terrain
Les risques PPR – retrait de côte et submersion marine	Aléa faible pour le recul du trait de côte et très fort pour la submersion marine.
Les milieux naturels et espèces	
Les portés à connaissance relatifs aux milieux naturels et aux espèces	Le boisement à Vacoas du périmètre d'étude est intégralement en ZNIEFF de type 2, N°040030007, « Littoral de Saint-Philippe ».
Les formations et espèces végétales recensées	Les fourrés à <i>Pandanus utilis</i> sont endémiques des Mascareignes. Compte tenu de la régression de cette végétation à La Réunion, elle présente un intérêt patrimonial faible à modéré selon son état de conservation et la présence de pelouse à <i>Zoysia matrella</i> en sous-bois, espèce vulnérable selon l'IUCN. Par ailleurs, cette végétation littorale abrite ponctuellement quelques stations de fougères complémentaires de ZNIEFF. Les formations en arrière du littoral ainsi que la végétation le long de la ravine présentent un intérêt patrimonial faible.
La faune	sur la zone d'étude immédiate, 4 espèces protégées sont recensées dont : 2 oiseaux « forestiers », l'Oiseau blanc et la Tourterelle malgache, qui utilisent les fourrés denses le long de la ravine et des espaces agricoles en amont de la RN pour chasser et potentiellement pour s'y reproduire. 2 espèces de mammifères, des chauves-souris qui utilisent le territoire d'étude comme territoire de chasse.
Les habitats et espèces marines	Aucune information sur les habitats et la faune marine n'a été recensé sur le secteur. Le milieu marin est composé de substrats basaltiques favorables aux espèces marines.
Analyse des continuités écologiques	Les expertises de terrain réalisées mettent en évidence l'intérêt des fourrés indigènes littoraux continues, pour les habitats terrestres aujourd'hui en raréfaction et également comme barrière naturelle aux activités urbaines et comme continuité favorable à la faune en générale (circulation). Ces fourrés constituent également un habitat favorable au <i>Phelsuma borbonica</i> bien que celui-ci ne soit pas présent (habitat de colonisation ?). Par ailleurs, des éclairages et des lignes aériennes (téléphone, basse tension) sont actuellement présents sur le site et peuvent présenter une menace pour la faune.

Phase 2 : Incidences et mesures du projet

II.1. PHASE EXPLOITATION

Thématique	Impact brut exploitation		Mesures	Impact résiduel exploitation
	Type	Degré	Description	
Hydraulique	Aspect quantitatif - Ecoulement	Négligeable	Le projet prévoit un ruissellement et une infiltration naturelle des eaux pluviales quel que soit l'événement pluvieux. La localisation et la nature du projet ne nécessite pas de mesure compensatoire particulière.	Négligeable
	Aspect qualitatif	Négligeable	Au regard du faible trafic attendu, et de la localisation des aménagements en retrait du littoral, outre les précautions d'usages, il n'est pas prévu de mesures réductrices. Interdiction de se laver au savon dans les douches de la piscine par contre possibilité d'utiliser le savon dans les douches en pignon sud du bâtiment Maison des Terroirs Le système naturel de gestion et de traitement permettra de réduire l'apport de matières en suspension dans le milieu.	Négligeable
	Risque sanitaire du bassin baignade	Très faible	Actualisation du profil de baignade	Négligeable
	Ressource en eau	Nul		Nul
Les risques naturels	Inondation	Nul		Nul
	Submersion marine	Très faible		Très faible
Les milieux naturels	Perturbation des oiseaux marins par les éclairages	Modéré	Limiter et adapter les éclairages du projet aux enjeux faunistiques	Négligeable
	Dégradation / perturbation des formations et espèces végétales patrimoniales	Positif		Positif
	Prolifération d'espèces végétales envahissantes	Nul		Nul

II.2. PHASE TRAVAUX

Thématique	Impact brut exploitation		Mesures	Impact résiduel exploitation
	Type	Degré	Description	
Milieu aquatique et marin	Aspect quantitatif - Ecoulement	Faible	Organisation adaptée du chantier en intégrant le risque de submersion et d'inondation	Négligeable
	Aspect qualitatif	Faible à modéré	Mesures générales relatives aux risques de pollution Mesures spécifiques relatives aux risques de pollution du milieu marin lors des travaux sur le DPM notamment (cf. pièce 3 partie II.2) Moyens d'intervention en cas d'accident ou d'incident	Négligeable
	Ressource en eau	Nul		Nul
Les risques naturels	Inondation	Faible	Organisation adaptée du chantier en intégrant le risque de submersion et d'inondation	Négligeable
	Submersion marine	Faible		Négligeable
Les milieux naturels	Destruction/perturbation de nichés d'oiseaux forestiers indigènes et protégés – l'Oiseau blanc et la Tourterelle malgache	Modéré	Adapter la période de réalisation des travaux ou de certaines phases et sur certains secteurs afin d'éviter de détruire et de perturber la faune Mesures générales en faveur de la faune	Négligeable
	Perturbation des oiseaux marins par les éclairages	Modéré	Proscrire les travaux de nuit et à la tombée de la nuit	Négligeable
	Dégradation / perturbation des formations et espèces végétales patrimoniales	Modéré	Adapter et limiter au strict minimum les emprises du projet et du chantier	Faible
	Prolifération d'espèces végétales envahissantes	Modéré	Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes EEE	Négligeable

Phase 4 - Modalités de suivi des aménagements

MESURES DE VEILLE, DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI EN PHASE TRAVAUX

Les services de l'Etat seront informés par le maître d'ouvrage de la date de démarrage des travaux avant leur commencement.

Les travaux se dérouleront sous la surveillance du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre afin que les mesures de balisage, de protection du public et de protection de l'environnement définies soient scrupuleusement respectées.

A ces titres, une charte de chantier vert présentant les dispositions pour réduire l'impact environnemental du chantier a été jointe au dossier de consultation des entreprises. Cette charte doit être signée par toutes les entreprises intervenantes sur le chantier.

Par ailleurs, l'entreprise ou le groupement d'entreprise retenu devra participer à l'intégration environnementale des travaux dont elle a la charge. Pour ce faire, et sur la base de la charte chantier vert, elle devra procéder au démarrage du chantier, à l'analyse des incidences potentielles des travaux ou des processus qu'elle compte mettre en œuvre et rechercher les solutions techniques particulière permettant de supprimer ou de réduire ces éventuels impacts et de respecter ainsi les différentes mesures imposées.

Pour ce faire, l'entreprise ou le groupement d'entreprise devra pendant la période de préparation et préalablement au démarrage des travaux, fournir les diverses pièces environnementales en lien avec leurs travaux :

- PAE (Plan d'Assurance Environnemental),
- SOGED (Schéma d'Organisation de Gestion et d'Elimination des Déchets),
- Procédures environnementales : Dispositions d'intervention prévues en cas de Pollution Accidentelle, ouverture des emprises, assainissement des plateformes de chantier, ...

A Cet effet, un responsable « chantier vert » pour chacune des entreprises sera désigné.

Les entreprises devront tenir un journal environnemental de chantier.

Des pénalités financières sont notamment prévues en cas de manquement de l'entreprise aux règles établies dans la charte chantier vert.

En cas d'incident susceptible de provoquer une pollution accidentelle, les entreprises interrompent les travaux et prendront toutes les dispositions afin de limiter les effets sur le milieu récepteur conformément aux procédures environnementales réalisées en la matière.

Une fiche de non-conformité permettant d'évaluer les causes et d'éviter qu'elles ne se reproduisent sera ouverte.

Les services de l'Etat seront alertés de l'incident, de ces conséquences et des mesures d'adaptation prises.

MESURES DE VEILLE, DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI EN PHASE EXPLOITATION

En phase exploitation, les aménagements et les usages du site seront surveillés de manière quotidienne par les équipes de la mairie en charge de l'entretien et de la gestion du site et de la piscine.

Les aménagements réalisés au sein du DPM ne sont pas de nature à générer des risques environnementaux. Ils permettent justement d'améliorer la situation et le fonctionnement actuel en offrant des conditions sanitaires et sécuritaires d'accueil du public.

La qualité des eaux de baignade de la piscine sera suivie de manière régulière suivant la réglementation applicable aux eaux de baignades.

Un contrôle de l'état du site et du bon fonctionnement naturel de gestion des ruissellements sera réalisé de manière régulière et après chaque pluie significative par le gestionnaire du site. Ces visites permettront d'inspecter l'état du site, d'identifier les instabilités ou les points sensibles, et le cas échéant de procéder à leur entretien ou leur réparation.

- Vérification de l'absence de dysfonctionnement, de zones d'érosion, de modification locale de la topographie, de zone de concentration, ...
- Vérification de l'absence d'obstacle à l'écoulement naturel des eaux,
- Vérification du maintien des surfaces d'infiltration naturelle (pas d'imperméabilisation/artificialisation de la zone).

Le fossé le long de la RN2 au droit du site et son exutoire vers la ravine Bétail devront également faire l'objet d'une visite annuelle afin de vérifier qu'ils ne se comblent pas.

Pour des épisodes très intenses, mais rares, il sera recommandé d'intégrer un suivi rigoureux sur la qualité de l'eau de baignade et une éventuelle fermeture du site.

Fonctionnement des douches

Il sera fait une stricte application et surveillance de l'interdiction de se doucher au savon dans les espaces de rinçage de la piscine et du bassin avec l'installation de pancarte et la surveillance par les MNS et les agents communaux.

PIECE 8 - NATURE DES OPERATIONS EN FIN DE TITRE OU EN FIN D'INSTALLATION

Les prescriptions intégrées à la circulaire du 20 janvier 2012 relative à la gestion durable et intégrée du Domaine Public Maritime naturel (DPMn) portent sur les problématiques environnementales posées par la présence d'équipements dans le DPM. A ce titre, il est clairement précisé au chapitre 5 que : « le DPMn n'a pas vocation à recevoir des implantations permanentes, ainsi que le prévoient les articles L.2122-1 et L. 2122-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques. Ainsi les ouvrages sur le DPMn doivent être réversibles ».

Nature des aménagements après travaux

Après les travaux de réaménagement du site, celui-ci sera ouvert et mis à disposition intégralement au public et géré par la mairie.

Toutes les installations de chantier seront repliées, les éventuels déchets ramassés

Nature des opérations en fin d'exploitation

Après l'exploitation des aménagements, la demande de concession sera au besoin reconduite.

Dans le cas contraire, le maître d'ouvrage réalisera le dossier de travaux pour le démantèlement des aménagements.

Ce dossier, sera présenté pour validation aux services de l'Etat.